



La Ville de DURBUY

Procède à enquête publique
du 14/09/2022 au 14/10/2022

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de délibération en vertu de laquelle la Ville de Durbuy procède à l'acquisition de parcelles cadastrales situées dans le quartier de la rue de l'Église, pour la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment communal. Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public. Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit de l'Église, à l'adresse suivante : Rue de l'Église, 1 à 3 et 5. Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public. Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit de l'Église, à l'adresse suivante : Rue de l'Église, 1 à 3 et 5. Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public.

Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public. Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit de l'Église, à l'adresse suivante : Rue de l'Église, 1 à 3 et 5. Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public.

Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public. Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit de l'Église, à l'adresse suivante : Rue de l'Église, 1 à 3 et 5. Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public.

Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public. Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit de l'Église, à l'adresse suivante : Rue de l'Église, 1 à 3 et 5. Le projet de construction est régi par le décret du 27/01/2010 relatif aux opérations de construction dans le domaine public.

A DURBUY, le 09/09/2022.
M. le Maire, M. le Bourgeois.



Ville de Durbuy
Basse Cour 13
B-2000 Durbuy
1940 (19.21)
Tel: 086 219 826
www.durbuy.be

La Ville de DURBUY

**Procède à enquête publique
du 14/09/2022 au 14/10/2022**

L'administration communale fait savoir que la VILLE de DURBUY Basse Cour 13 à 6940 Brvaux-sur-Ourthe procède à enquête publique pour des questions de voirie pour une parcelle située à 6940 GRANDHAN, entre la rue du Monument et la rue de Colonel Vanderpèere, cadastrée DURBUY 6ème division, section C n° 432 c (propriété de PRIMA HOUSE IIEGE, Martinmet, 7 à 4877 OLNE) et ce dans le cadre d'un permis d'urbanisation.

Le projet consiste en :

- la création d'une nouvelle voirie d'une surface de +/- 7831.78 m² (hachuré jaune au plan de cession de voirie dressé par le Bureau d'Etudes O-MIKRON et date du 11/02/2022) pour être rétrocédée à terme dans le domaine public.
- la cession d'une surface de +/- 609.57 m² représentant le bassin d'orage pour être rétrocédée à terme dans le domaine public.
- la cession de la parcelle cadastrée 6ème division, section C n° 131/2e, propriété de la ville de Durbuy d'une contenance de 246 m² pour être rétrocédée immédiatement dans le domaine public.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du 14/09/2022 au 14/10/2022.


Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture qui aura lieu le 14/10/2022 à 10h30 à l'Hôtel de Ville, service urbanisme/travaux. (Contact : 086/219.826 – Véronique RENSONNET).

La présente enquête publique est organisée en application du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

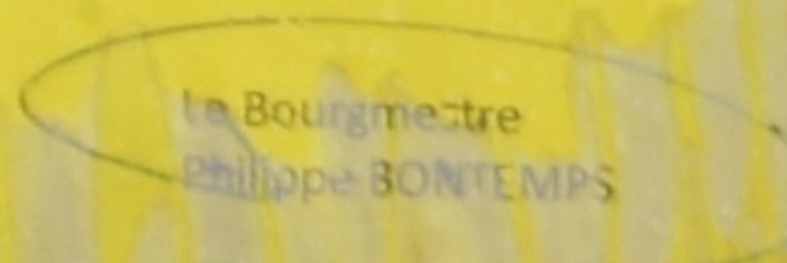
Le dossier peut être consulté à L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE DURBUY, service Urbanisme tous les jours ouvrables (du lundi au samedi) de 9h à 12h00 sans rendez-vous préalable pour une consultation libre. Pour une rencontre avec l'agent traitant, un rendez-vous préalable est nécessaire – Véronique Rensonnet – 086/219.826 – urbanisme@durbuy.be.

A DURBUY, le 05/09/2022

Par le Collège Communal :


Le Directeur général
Olivier BRISBOIS




Le Bourgmestre
Philippe BONTEMPS

RUE DU MONUMENT

ROUTE EN ASPHALTE

arbre à conserver

PAVILLON EN BOIS

131/02/E

432/C

168/F

165/C

176/E

177/H

151/K

148/C

148/B

144/F

MAISON N° 7

MAISON N° 9

MAISON N° 11

MAISON N° 12

MAISON N° 14

MAISON N° 15

MAISON N° 6

131/P

131/K

131/R

JARDIN POTAGER

131/M


SALON DE COIFFURE N° 1

MAISON N° 8

MAISON N° 5

444/02/B/3

444/02/C/3





PRAIRIE

440/C

435/D

435/E

COUSSE
K1-L1=56.07m

R=5.50m

COUSSE
E1-F1=23.97m

ALIG. DROIT
F1-G1=0.70m

ALIG. DROIT
J1-K1=0.50m

10.00

MAISON N° 23

MAISON N° 25

MAISON N° 21

ASPHALTE

PAVEES EN BETON

JARDIN

444/02/A/3

440/D

ASPHALTE

ALIG. DROIT
H1-I1=10.02m

4.30

ALIG. DROIT
J1-K1=1.20m

GRAVIER

ROUTE EN ASPHALTE

PAVEES EN BETON

GRAVIER

MAISON N° 24

MAISON N° 25

453/F

454/E

MAISON N° 30

GRAVIER

472/C

472/D

472/B

O-MIKRON
S.P.R.L.
la Fabrique 14
4500 GIVES
Tel: +32(0)21.50.33
Fax: +32(0)21.50.67

RUE DU MONUMENT

RUE DU MONUMENT

RUE DU COLONEL VANDERPEERE



Lot X

Limite de la zone agricole

432/C

454/E

131/02/E

440/D



444/02/A/3

440/C

435/D

435/E

MAISON N° 21

MAISON N° 23

MAISON N° 25

440/D

ASPHALTE

ASPHALTE

GRAVIER

ALIG. DROIT H1-I1=10.02m

4.30

ALIGEMENT DROIT 14.90m

GRAVIER

ROUTE EN ASPHALTE

PAVEES EN BETON

MAISON N° 30

454/E

MAISON N° 26A

MAISON N° 26


453/F

GRAVIER

472/C

472/D

472/B



PROVINCE DE LUXEMBOURG
 ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE
 COMMUNE DE DURBUY (GRANDHAN)
 SITUATION RUE DU COLONEL VANDERPEERE - RUE DU MONUMENT
 DURBUY 6° DIVISION GRANDHAN SECTION C
 N° 432, 131/02E, 440/D, 454/E

PROJET D'URBANISATION "GRANDHAN"
CESSION DE VOIRIE

VU ET APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU 11/02/2002
 LE BOURGEMESTRE
 DATE 11/02/2002 ECHELLE 1/500 NR 0017/441-2 DOSSIER
 MODIFICATIONS INDEX DEFINITION

BUREAU D'ETUDES O-MIKRON
 R.V.B.A. S.P.R.L.
 9148 TZEUSE 1044 BRUXELLES
 024 40 00 00 024 40 00 00

LEGENDE

—	Borne existante
—	Pavement d'ornement
—	Régime de voirie
—	Régime de voirie
—	Traque sous pavés
—	Arbre (feuilles)
—	Niveau
—	Niveau du sol
—	Courbes de niveau
—	Bâtiment
—	Veranda / Mangar
—	Mur / Murail
—	Clôture fil
—	Clôture poteaux
—	Haie
—	Fosse
—	Mur talus
—	Talus côté inférieur
—	Ligne cadastrale
63/F	Numero cadastral
—	Ligne cadastrale
63/D	Numero cadastral
—	Limite du projet d'urbanisation

CESSION DE VOIRIE NOUVELLE
 superficie totale: ± 8.686,63m²
 DURBUY 6° DIVISION GRANDHAN SECTION C

- Zone sur la propriété 432/C et 440/D
superficie: ± 7831,78m²
- Zone sur la propriété 131/02/E
superficie: ± 245,28m²
- Zone sur la propriété 131/02/E
superficie: ± 609,57m²

DURBUY 6° DIVISION GRANDHAN SECTION C
PROJET D'URBANISATION "GRANDHAN"

